

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



D'AUTRES CHOIX

pour l'enseignement professionnel,

C'EST POSSIBLE !

Dossier :
Quels projets pour la jeunesse ?
p.7



[Christophe Hélu

> professeur de sciences économiques et sociales en lycée]

: Docteur en sociologie et auteur
: avec Françoise Lanthéaume de
: "La souffrance des enseignants.
: Une analyse pragmatique du travail
: enseignant", PUF, 2008.

Souffrance ordinaire des enseignant-es

Peut-on dire que la souffrance au travail chez les enseignant-es est en augmentation ?

Ce qui est sûr, c'est que les conditions d'exercice du métier se sont durcies depuis 20 ans parce que les conditions de l'ordre scolaire et celles de l'intéressement des élèves aux savoirs sont devenues plus difficiles. À partir des années 1980 sous l'influence des pédagogies dites alternatives il a fallu intéresser les élèves aux savoirs. Au moment même où le système scolaire accueillait des publics de plus en plus éloignés de la connivence culturelle avec l'école (ce qu'on appelle la démocratisation scolaire), il s'est imposé deux contraintes supplémentaires : l'élève doit consentir à l'ordre scolaire et montrer son intérêt aux savoirs. Ces évolutions sont positives politiquement, en terme d'émancipation, mais ont un lourd prix à payer professionnellement. Ce qui est sûr aussi c'est que les rectorats se sont tous dotés entre 1995 et 1998 de DRH et de dispositifs traitant de la difficulté à enseigner.

D'une manière générale, le travail empêché s'est accru, c'est-à-dire la distorsion entre les objectifs que les personnels s'assignent et la réalité de leur travail. En grande partie, nous disons que nous pouvons agir sur l'organisation du travail pour diminuer ces distorsions et empêcher que les difficultés ordinaires du travail ne deviennent une réelle souffrance.

Ceci est-il plus marqué en lycée professionnel ?

Dans l'enquête menée dans 4 rectorats, certaines disciplines et certains lieux d'enseignement sont plus marqués que d'autres dans la difficulté enseignante, notamment les LP. En effet, les

contraintes énoncées précédemment sont encore plus dures à tenir avec le public des LP : faire ordre avec un relatif assentiment et intéresser les élèves aux savoirs alors qu'ils sont venus contre leur gré ou avec un sentiment d'exclusion vécu depuis longtemps.

Comment cette souffrance se traduit-elle ?

Elle se traduit surtout en termes d'épuisement professionnel et d'absence de satisfaction dans le travail. Ce n'est pas tant les signes tangibles et objectivables qui comptent (problème de sommeil, de peau, angoisse, fatigue...) mais le sentiment de devoir subir et de ne pouvoir agir collectivement sur la difficulté. Nous avons tendance à dire que la difficulté est normale, et même génératrice de l'intérêt dans le travail, mais elle doit être gérée collectivement par une organisation du travail. Sinon, l'impuissance à agir devient vite sentiment de souffrance. La souffrance est toujours quelque chose d'individuel qui est donc accéléré par l'individualisation de la condition de travail.

La succession des réformes dans l'EN est-elle un facteur important ?

Pour éviter tout questionnement du malaise dans le travail, l'institution a tout intérêt à ramener cette souffrance à une défaillance pathologique individuelle. Mais si nous partons de l'idée que le travail empêché et l'organisation du travail souvent pathogène sont les sources principales de l'incapacité à gérer la difficulté ordinaire du travail, c'est à cela qu'il faut s'attaquer en priorité. Quand on fait le Bac Pro en 3 ans, on doit savoir que les élèves vont être mis davantage en dif-

ficulté et donc les enseignant-es aussi. Quand le gouvernement supprime des heures de classe (en élémentaire, en secondaire) pour les remplacer par des dispositifs d'aide et d'accompagnement totalement boiteux, il renforce le stress des enseignant-es autour des programmes et de la réussite des élèves. Tout cela est pathogène.

Quels sont aujourd'hui les moyens pour traiter ce problème ? Quel est l'enjeu pour les syndicalistes ?

Les principaux moyens d'agir appartiennent aux collectifs de travail dans les établissements. Plus ils sont forts, plus la solidarité face à la difficulté est réelle et plus l'administration est confiante dans ses personnels, plus les difficultés sont globalement gérables, c'est d'ailleurs le cas dans les ZEP et en partie dans les LP.

Mais des collectifs de travail forts impliquent souvent une intervention syndicale forte, ce qui déplaît à l'administration même s'il faut noter que les lieux de forte présence syndicale sont plus faciles à vivre professionnellement que les autres.

Ce débat est aujourd'hui central car la FSU se saisit largement de cette question et au-delà l'ensemble du mouvement syndical. Nous ne pouvons plus nous permettre de parler essentiellement statut et temps de travail mais il nous faut investir les conditions de travail et le métier surtout à une période où l'offensive managériale amène à des formes de taylorisation et à une reprise en main hiérarchique du métier.

► Propos recueillis par MC Guérin et I. Lauffenburger

2 Entretien

Christophe Hérou :
souffrance ordinaire des enseignant-es

4 Questions éducatives

Le nouveau DBN
Bac-Pro poly-professionnels

5 Grand angle

Laïcité pleine et entière

6 Zoom sur les académies

Nantes
Bordeaux

7>10 Dossier

Quels projets pour la jeunesse ? :

- Le rapport Joyandet
- La crise frappe durement la jeunesse
- Réformes sur la formation et problèmes d'insertion
- Cinq priorités - vingt propositions

11 Questions éducatives

Approche par compétences

12>13 Carrières et métiers

CHS-CT : on avance trop lentement
Proposition de Loi Groperrin
Plan de titularisation des précaires dans
la fonction publique : beaucoup d'oubliés

14 Zoom

Mouvement social à la Réunion
Contacts académiques

15 Bulletin d'adhésion

SNUEP
F.S.U.

12, rue Cabanis
75 014 Paris
tel : 01 45 65 02 56
fax : 01 45 65 06 09
courriel : snupe.national@wanadoo.fr
site : www.snupe.com

Directrice de la publication :
Marie-Caroline GUÉRIN
N° CP : 1213 S 05844-ISSN : 1762-2808
PAO : Ivania Provost
Collaboratif : JS Bêlorgey, I. Lauffenburger
Illustrations : M-C Guérin, JS Bêlorgey
Imprimerie : Beaugard, ZI Beaugard BP 39,
61600 La Ferté Macé
Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité
05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
1€



[J. Dammerey]

Campagne pour l'enseignement professionnel public

Si les questions autour du rôle de l'école sont aussi importantes, c'est qu'elles ne touchent pas qu'à l'école. La définition d'un nouveau système éducatif a des répercussions durables sur l'ensemble de la société. L'école d'aujourd'hui façonne les citoyens de demain et les présidentiables le savent très bien.

Depuis la rentrée 2011, le SNUEP, avec la FSU, œuvre pour que l'éducation devienne un des termes majeurs de la campagne électorale. Aujourd'hui, en pleine campagne électorale, il ne se passe pas un jour sans qu'un-e des candidats en lice fasse une nouvelle annonce : rythmes scolaires, formation des enseignant-es, temps de travail et remise en cause du statut, ou encore recrutement d'enseignants dès la rentrée prochaine..., autant de questions qui permettent de voir se confronter des conceptions très différentes du système éducatif.

La voie professionnelle est aussi au cœur de ces questionnements. À plusieurs reprises, le candidat-président a réaffirmé sa volonté de développer l'apprentissage. Ce développement passerait par une incitation plus forte des entreprises pour leur embauche mais surtout par l'obligation pour les jeunes de lycée professionnel de finir en apprentissage leur dernière année de formation en CAP et en Bac Pro. Là encore, c'est le rôle de l'école qui est questionné : simple outil permettant de développer quelques « compétences » au service des entreprises ou instrument d'émancipation de tous les jeunes ?

Avec 3 500 postes en moins dans les LP à la rentrée 2012, on sait quelle a été la politique menée par ce gouvernement. Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de changer de voie et d'améliorer les conditions de réussite de tous les lycéens et lycéennes du professionnel et les conditions de travail des personnels.

Le service public de la formation initiale sous statut scolaire doit redevenir l'outil d'une réelle qualification indispensable pour permettre un meilleur parcours professionnel des jeunes. Il doit participer activement à la diminution des sorties sans diplôme et augmenter le niveau global de qualification.

Questions éducatives

Nouveau DNB pour 2013

Vers une destruction programmée

Sans concertation ni consultation des organisations syndicales, le ministère a travaillé à une refonte des épreuves du DNB⁽¹⁾ pour la session 2013 et a transmis le texte à la commission des collèges la veille de son examen. Les organisations syndicales et la FCPE ont obtenu le report de ce texte problématique au CSE de mars avec au préalable un groupe de travail pour en débattre.

Continuant sa restructuration du système éducatif autour du socle commun, le ministère envisage la suppression de la série « technologique » du DNB à compter de 2013 ; ne resteraient que les séries générale et professionnelle.

Pour cette dernière, les trois épreuves écrites terminales communes à toutes les candidat-es porteraient exclusivement sur les parties des programmes relevant du socle commun de connaissances et de compétences (ou d'un référentiel spécifique peu ambitieux en histoire-géographie/éducation civique).

Au regard des contenus et des organisations des épreuves (QCM, 6 à 10 exercices en mathématiques au lieu des trois parties actuelles, absence d'argumentation et part belle aux repères en histoire-géographie/éducation civique...), il y a un vrai risque d'appauvrissement des exigences concernant la quantité et la qualité des productions écrites et d'amener



le DNB à une simple validation du LPC⁽²⁾. Celui-ci deviendrait ainsi un certificat de fin de scolarité obligatoire pour les élèves ne poursuivant pas en lycée général, technologique ou professionnel.

► Axel Benoist

⁽¹⁾ Diplôme National du Brevet

⁽²⁾ Livret personnel de compétences

Retrouver le projet sur le site : www.education.snuiep.com/

Baccalauréats poly-professionnels :

une nouvelle attaque des diplômes et des statuts



Après la fusion des Bacs Pros « secrétariat » et « comptabilité », le ministère poursuit son resserrement de l'offre de formation. Lors du dernier CSE⁽¹⁾, il a présenté le nouveau Bac Pro « pilote de ligne de production » prévu pour la rentrée 2012. Cette création entraîne l'abrogation de plusieurs spécialités dans trois CPC⁽²⁾ différentes :

- pilotage des systèmes production automatisée, industries des pâtes, papiers et cartons (CPC métallurgie),
- mise en œuvre des matériaux option industries textiles (CPC des métiers de la mode et industries connexes),
- mise en œuvre des matériaux option :

matériaux céramiques (CPC chimie, bio-industries, métiers de l'environnement). La logique est toujours la même : créer un RAP⁽³⁾ dit « transversal » aux différents Bacs Pros initiaux, en développant des compétences elles aussi qualifiées de transversales et évacuant au maximum les savoirs spécifiques au métier : « Les savoirs associés ne représentent pas en soi un enseignement mais concourent à la réalisation de la tâche, et donc à la mobilisation de la compétence (cf. le RAP) ». Ce socle commun de compétences pourra ainsi être enseigné en LP ou en CFA.

La partie savoirs propres aux secteurs professionnels (S9) sera transférée aux entreprises : « L'acquisition des savoirs spécifiques associés aux différents contextes de production et besoins des secteurs industriels est privilégiée pendant la période de formation en milieu professionnel. (cf. le RAP) ».

C'est donc en entreprise que le stagiaire découvrira le vocabulaire du métier, les matières, les produits et les procédés et

qu'il réfléchira à l'ordonnancement des opérations. Il n'y aura donc plus besoin de professeurs maîtrisant une des spécialités spécifiques : textiles, papeterie, plasturgiste ou productique.

Une aubaine pour l'administration qui non seulement pourra encore se servir de la création de ce Bac Pro pour « rationaliser » l'offre de formation en continuant à supprimer des postes dans les LP mais qui trouve aussi ici un nouvel outil de gestion pour « optimiser » l'affectation des professeurs d'enseignement professionnel de ces différents secteurs. Évidemment, lors de ce CSE, le SNUEP et la FSU ont voté contre ce projet. À noter que cette réforme a été initiée dans la 3^{ème} CPC, celle de la métallurgie et de son organisation tristement célèbre pour avoir initié le Bac Pro en 3 ans : l'UIMM⁽⁴⁾.

► Jérôme Dammeray

⁽¹⁾ Conseil supérieur de l'Éducation

⁽²⁾ Commissions professionnelles consultatives

⁽³⁾ Référentiel des activités professionnelles, en ligne sur

www.education.snuiep.com

⁽⁴⁾ Union des industries et des métiers de la métallurgie

Pour une laïcité pleine et entière

« Nous exigeons que la laïcité s'applique rigoureusement sur tout le territoire français sans exception. Le principe de laïcité doit se traduire par un strict respect de la neutralité sur le plan religieux, économique et idéologique et doit contribuer à développer la liberté de conscience des élèves. »⁽¹⁾

Vers une formation duale

Le credo gouvernemental actuel du transfert des compétences de la formation vers d'autres acteurs que l'État, au nom du dogme de la diminution des fonctionnaires d'État, se fait sur le dos des élèves, notamment les plus fragiles. Tout comme nous condamnons les statuts dérogatoires (Alsace-Moselle) nous refusons aussi la formation par apprentissage présentée comme l'antichambre du marché et de l'emploi.

Attaques sans précédent sur l'enseignement public

Par ailleurs, une école qui a pour mission d'éduquer et d'investir dans l'avenir du pays ne peut le faire en diminuant son offre de formation. Les prévisions de la rentrée 2012 dans l'enseignement professionnel public et laïque sont catastrophiques dans toutes les académies et c'est à une coupe sombre que nous assistons.

En période de crise, le SNUEP-FSU demande encore plus fortement une formation scolaire et citoyenne de tous les jeunes jusqu'à 18 ans dans l'école publique et laïque.

Nous serons donc très vigilant-es sur les propositions des candidat-es à l'élection présidentielle et nous leur demandons leurs propositions sur l'apprentissage, la décentralisation, les suppressions de postes ou encore les diplômes nationaux et la formation choisie par les élèves.

► secteur.dl@snupe.com

⁽¹⁾ Mandat du Congrès de Châtenay-Malabry en 2011, supplément 3 au n°62 du journal national, juin 2011, page 21.

Aujourd'hui, pour Esther Benbassa il serait plus judicieux de parler des identités de la nation plutôt que d'une identité nationale qui existe de moins en moins dans la réalité, mais que certain-es veulent plaquer de force comme si l'unité du pays en dépendait.

Esther Benbassa,
De l'impossibilité de devenir français.
Nos nouvelles mythologies nationales.
Éd. LLL les liens qui libèrent, 2012

■ POLÉMIQUE SUR LES CIVILISATIONS

Les récentes déclarations sur la comparaison des civilisations ne sont pas qu'une stratégie électorale mais elles procèdent d'un état d'esprit. Les classements de civilisations, comme nous pouvons le voir dans les programmes d'histoire, ont dérivé vers des anthropologies racistes et des justifications du colonialisme : « L'idée d'une race supérieure engendrait celles de culture et de civilisation supérieures. »⁽¹⁾

Derrière les déclarations gouvernementales, la création d'un « ministère de l'identité » ou la chasse aux enfants immigrés, se cache la recherche des boucs émissaires en période de crise.

C'est donc un débat tout à fait essentiel et profond.

C'est aussi un débat qui pose le « vivre ensemble » en France dans une société qui s'est crispée. Comme dit Patrick Chamoiseau : « *Quels seraient les fondements d'un projet culturel, social économique, ou d'un programme présidentiel, qui déserterait cela ?* »⁽¹⁾

⁽¹⁾ Patrick Chamoiseau, écrivain, « Aucune excuse, aucune sanction, soutien total à M. Letchiny », le Monde.fr du 10/02/12

■ LAÏCITÉ : PROMOUVOIR L'ÉCOLE PUBLIQUE

La FCPE interpelle les candidat-es à l'élection présidentielle : « *Où, sinon à l'École publique, lieu de socialisation, l'enfant apprend-il à vivre collectivement avec les autres, à côtoyer des pairs non choisis ? C'est dans les écoles et les établissements scolaires publics que se conjuguent la liberté de conscience et le « vivre ensemble », valeurs laïques. Car la démarche laïque est une ouverture à l'universel.* ». La FCPE fait des propositions de créations d'établissements, y compris dans le professionnel, et demande de réserver les financements publics à l'École publique, seule à même de défendre l'intérêt général.

■ L'ÉCOLE LAÏQUE REMISE EN CAUSE ?

Un appel, à l'initiative du Planning familial, avec le soutien des CEMEA, de la Ligue de l'enseignement, de la fédération Léo Lagrange et de la LDH, sera remis aux candidat-es à la Présidentielle début mars.⁽²⁾

Face à l'offensive de courants, certes minoritaires mais très actifs, qui veulent imposer leur vision de la famille traditionnelle comme seule et unique référence, le Planning défend une réelle information sur l'ensemble des questions touchant aux sexualités et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La laïcité doit garantir l'accès aux informations et aux connaissances, permettre de débattre pour que l'élève se construise en tant que « *citoyen libre et responsable* ». Ne laissons pas ces courants de pensées, liés aux églises et à leurs valeurs, nier les connaissances scientifiques.

⁽²⁾ Lire et signer l'appel www.planning-familial.org/actualites/lecole-laique-remise-en-cause-003145

Zoom sur les académies

LA SEP DE MAMERS

DE NOUVEAU ATTAQUÉE PAR LE RECTEUR DE NANTES

En 2011, le recteur a voulu fermer la section ébénisterie de la SEP du lycée de Mamers. Suite à la lutte menée par les collègues soutenue par le SNUEP et la FSU, le maintien de la section a été obtenu⁽¹⁾. Cette année, c'est le Bac Pro Technicien d'usinage que le recteur a décidé de fermer, en avançant les problèmes d'effectifs de la section et le nombre de sections proposées dans l'académie. Cette volonté de fermeture a déclenché une mobilisation aussi forte que l'an passé.

Dans l'académie de Nantes, il y a 11 sections de Bac Pro TU pour une cinquantaine de LP. Dans le département de la Sarthe, il y a 4 établissements qui proposent cette formation. Cette approche comptable ne prend pas en compte le

peu de mobilité des élèves de l'enseignement professionnel. L'établissement le plus proche est à 40 km, mais aucun moyen de transport ne relie les deux villes. Si l'une des deux sections ferme, les élèves n'iront pas dans l'autre établissement. Chaque établissement est au cœur d'un bassin d'emploi qui a besoin de cette formation. Comment obtenir une réindustrialisation si les sections de TU ferment ?

Les effectifs de la SEP de Mamers ne sont pas inférieurs à ceux des autres établissements du département. Le Bac Pro TU connaît depuis plusieurs années des difficultés pour recruter. La fermeture d'une section pour augmenter les effectifs d'un autre établissement a été faite par le rectorat dans



PLP de la SEP de Mamers à la manifestation du 31 janvier 2012 à Paris.

le Maine et Loire, il y a quelques années. Le résultat parle de lui-même : une section fermée, moins d'élèves formés dans la filière. Cette année, comme l'année dernière, les collègues de la SEP de Mamers ont réussi à garder leur section.

La mobilisation des parents d'élèves, des élus, des entreprises concernées, du SNUEP et de la

FSU a été plus rapide grâce aux contacts noués antérieurement. Depuis cette victoire, d'autres établissements sont entrés dans la lutte pour conserver des sections. Il est urgent et important de fédérer ces luttes afin de contrer définitivement cette politique académique désastreuse.

► Serge Bertrand

⁽¹⁾ Cf. journal national du SNUEP-FSU n° 61, mars 2011

Mobilisation contre les suppressions de postes

Le SNUEP-FSU Bordeaux s'est donné tous les moyens pour faire face à la casse programmée de l'enseignement professionnel. Dès fin octobre 2011, le Bureau académique a appelé à la mobilisation, incitant les collègues à entrer en action et a déposé un préavis de grève reconductible à partir du 2 novembre, toujours en cours.

À Talence le 28 novembre comme à Orthez le 1^{er} décembre, après avoir discuté de la vie interne de notre organisation et analysé les résultats des élections professionnelles, les participant-es aux conseils syndicaux ont réservé une grande partie du temps à l'étude de la carte des formations.

Des établissements sont immédiatement entrés dans l'action dans le Lot-et-Garonne, à Villeneuve-sur-Lot,

mais aussi en Dordogne à Léonard de Vinci et Picasso, Périgueux et à l'Alba à Bergerac (cf. notre site). Le feu couvait à Coulaures... Et nous savions que cela n'était pas fini puisque des établissements de Gironde et des Pyrénées Atlantiques ont pris le relais. Le SNUEP-FSU a soutenu en première ligne l'action de ces collègues, avec des résultats positifs.

Pour fédérer toutes les actions engagées par les collègues sur le terrain le SNUEP-FSU a organisé une intersyndicale le mercredi 23 novembre qui a abouti à l'appel d'une action le 7 décembre devant le rectorat. Le SNUEP-FSU, la CGT-Educ'action, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT ont décidé d'unir leurs forces pour défendre l'avenir de l'enseignement professionnel

public dans notre académie. Ils ont aussi demandé une audience au recteur pour le 7 décembre ainsi que la tenue d'un Groupe de travail, préparatoire au CT, sur la carte des formations.

Félicitations tout d'abord aux collègues dont l'action forte a permis de sauvegarder des sections. Ensuite, la mobilisation a témoigné de la nécessité impérieuse d'actions sur la carte et la DGH. Enfin, le travail acharné en GT et en CT a permis l'obtention de quelques avancées (5 sections sauvegardées). Mais on est encore loin du compte avec une centaine de suppressions de sections et 196 suppressions de postes ! Drôle de « rénovation »...

► Nasr Laksassi

[Quels projets pour la jeunesse ?]

► La jeunesse est loin de constituer une priorité lors des campagnes électorales. Dès 2008, le président Sarkozy reconnaissait que la question des jeunes n'avait pas été traitée dans son programme. Il promet alors la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, mission confiée à Martin Hirsch qui produit en juillet 2009 un livre vert avec pas moins de 57 propositions⁽¹⁾. L'objectif affiché : accéder à la demande d'autonomie des jeunes en axant l'action publique sur les plus en difficulté. En septembre 2009, N. Sarkozy annonce qu'il compte « agir pour la jeunesse » avec un plan d'action articulé autour de 4 axes : l'orientation, l'autonomie financière, l'insertion professionnelle et l'engagement citoyen. Il déclare la chasse aux décrocheurs ouverte et entend mettre le paquet sur l'alternance.

La politique de la jeunesse sous N. Sarkozy, s'articule autour d'une idée « l'autonomie pour chaque jeune ». Selon lui, elle vise à responsabiliser les jeunes et à en finir avec « l'assistanat ». Cette politique passe notamment par la loi « formation/orientation » du 24 novembre 2009 qui participe à l'affaiblissement durable de la mission de l'école et par la mise en place des différentes réformes dans l'Éducation nationale.

Trois ans après, qu'en est-il ?

La situation des jeunes s'est fortement dégradée ; augmentation du chômage et pauvreté grandissante. Le nombre de décrocheurs, lui aussi n'a pas baissé. N. Sarkozy évoquait « 100.000 jeunes » de 16 à 18 ans qui disparaissent dans la nature. En réalité, ils sont bien plus nombreux, selon le tout nouveau recensement du MEN⁽²⁾ : 293 000 ont quitté l'école sans aucun diplôme entre juin 2010 et mars 2011.

Si certains sont en apprentissage, d'autres pointent à Pôle emploi et 180.000 sont « dans la nature ». Qu'est devenu le « chèque santé » (200 euros par jeune pour payer sa mutuelle) promis par Sarkozy ?

Et qu'en est-il du « pré-recrutement » (une entreprise finance la formation d'un jeune qui s'engage à travailler chez elle ensuite) ?

Autant de belles promesses qui n'ont pas vu le jour !

Certes en temps de crise la situation est difficile mais les annonces ne font pas une politique et les réformes n'ont fait qu'aggraver la précarité des jeunes. Politique régulièrement dénoncée par le SNUEP-FSU.

⁽¹⁾ cf. journal national n° 51, septembre 2009

⁽²⁾ Ministère de l'Éducation nationale

► Rapport Joyandet :

9^{ème} rapport sur l'emploi des jeunes

À la demande du président de la République, le député UMP Alain Joyandet se voit confier une mission sur l'emploi des jeunes et remet son rapport en janvier 2012. Aucune surprise sur les propositions qui s'inscrivent dans la continuité de la politique développée depuis 2009 : « placer l'alternance au cœur de l'action en faveur de l'emploi des jeunes ». L'objectif est rappelé : « former 800 000 alternants dont 600 000 apprentis d'ici 2015, et un million à terme ». Ce rapport doit « préciser le rôle des différents acteurs » mais aussi se « pencher sur la place centrale du diplôme dans notre pays » et enfin « identifier les voies et moyens permettant de faciliter l'accès au premier emploi en particulier dans les métiers en tensions⁽¹⁾ ».

À travers ce rapport, M. Joyandet affirme que la situation ne peut s'améliorer que « si l'école s'ouvre davantage au monde de l'entreprise » et que l'alternance est « la voie royale pour rapprocher le monde du travail et celui de l'éducation, car ce type de formation serait au cœur de la réussite et de l'ascension sociale ».

Il propose donc de se fixer 2 objectifs : faire passer de manière structurelle le nombre de jeunes en alternance de 600 000 à près de 900 000 d'ici 2015 et décider de mesures conjoncturelles afin de faire entrer 50 000 jeunes dans les TPE⁽²⁾ en créant un contrat sans charge pour les moins de 25 ans.

Parmi les 20 propositions du rapport, on trouve :

→ permettre aux jeunes de faire des stages en entreprise pendant les vacances scolaires ;

→ créer à tous les niveaux de l'enseignement, et dès le collège, un module obligatoire de préparation à la vie professionnelle ;

→ poursuivre la professionnalisation de l'orientation des jeunes ;

→ en finir avec le collège unique : généraliser les classes de pré-pro, les ouvrir dès la classe de 4^{ème} ;

→ doter les branches professionnelles d'un droit de veto sur les contenus des formations diplômantes pour aller vers une co-construction des diplômes.

Pour le SNUEP-FSU, toutes ces propositions renforcent la mainmise des entreprises sur l'école et sont inacceptables.

⁽¹⁾ Bâtiment, hôtellerie-restauration, aide à la personne...

⁽²⁾ Très petites entreprises.

DOSSIER

Réalisé par
A. Benoist, F. Bonnet,
J. Dammerey, F. Féras,
D. Godefroy, M.C. Guérin,
I. Lauffenburger, G. Pellegrini.

La jeunesse, construction sociale, pose la question des bornages d'âge. C'est la période entre l'enfance et l'autonomie : fin des études, accès à l'emploi, décohabitation avec les parents. Aujourd'hui dans les pays développés, la jeunesse dure plus longtemps, allongement dû aux transformations des systèmes éducatifs, de la famille et du marché du travail. Suivant les pays la période de transition peut renforcer l'un des trois aspects.

LA CRISE FRAPPE DUREMENT LES JEUNES EN EUROPE

Depuis 2008, la crise a rendu de plus en plus difficile le passage des 15-24 ans, mais aussi des 25-29 ans, à une situation stable et autonome. Nous pouvons voir des différences entre les pays européens, les sexes et les périodes (2008/2010 et après), mais le contexte de chaque pays renforce l'une ou l'autre des 3 dimensions : les solidarités familiales, les systèmes éducatifs, les politiques sociales. Dans les pays du nord de l'Europe des transferts sociaux élevés existent pour les jeunes en formation ou en recherche d'emploi, et dans ceux du sud c'est la famille qui reste le principal soutien. De toute façon la crise a rendu le passage « à l'âge adulte » plus compliqué.

MARCHÉ DU TRAVAIL

La situation des jeunes s'est dégradée : hausse du chômage, baisse des emplois, surreprésentation dans les CDD et l'intérim, derniers arrivés et premiers licenciés avec de mauvaises conditions de travail et de faibles rémunérations.

Dans l'UE, le taux d'emploi des 15-24 ans a diminué de 3,3 points entre 2007 et 2010 avec une baisse encore plus forte pour des pays comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce ou l'Italie. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes les moins diplômés a augmenté proportionnellement plus que celui des diplômés du supérieur. C'est une tendance très forte en France. En 2010, les jeunes étrangers non-communautaires de 15-24 ans ont un taux de chômage de 10 points supérieur aux nationaux du pays.

Jusqu'en 2010 les jeunes hommes ont été plus touchés que les jeunes femmes - du fait du niveau de formation et du secteur d'emploi tertiaire -, depuis 2010 la tendance s'inverse.

DES POLITIQUES CIBLÉES ?

Le constat est plutôt négatif : dispositifs précaires (CDD, intérim, temps partiels, bas salaires) et dérogatoires au contrat de travail telles sont les mesures avancées. Même l'accent mis sur la formation porte beaucoup plus sur l'adaptation des compétences aux besoins de l'entreprise, avec pour les jeunes les plus en difficulté une formation sur le lieu de travail dans des dispositifs apprentissage/alternance. C'est très net en France avec le discours du gouvernement sur ces dispositifs pour les « décrocheurs ». Mais les jeunes passés par l'apprentissage ne semblent pas être épargnés par la crise !

Les jeunes sont aussi les grands oubliés des systèmes sociaux dans les 2/3 des pays de l'UE et n'ont droit à aucune allocation après être sortis de l'école. En France le Revenu de solidarité active (RSA) mis en place en 2010 est tellement contraignant qu'il ne touche que 10 000 jeunes.

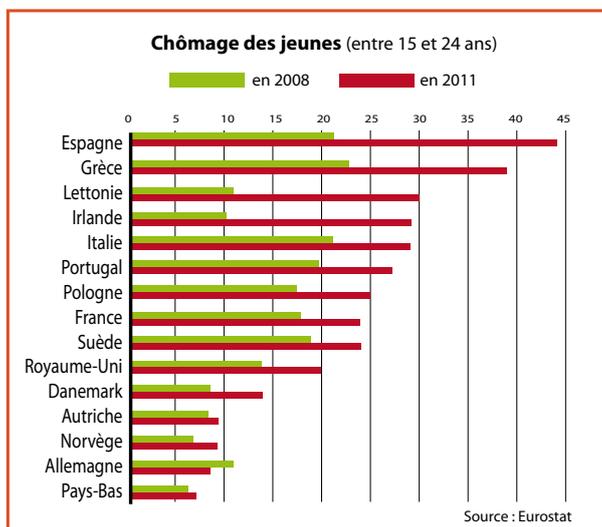
CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ, L'ÉMIGRATION OU L'INACTIVITÉ

Cette crise a des effets très négatifs sur l'ensemble des indicateurs

de santé publique : renoncement aux soins, hausse des suicides, violence et homicides, infections par VIH. On assiste à l'envol des suicides en Grèce et en Irlande depuis 2007. À cela vient s'ajouter la difficulté de trouver un logement abordable dans les villes où le prix de l'immobilier a explosé ces dernières années. L'émigration des jeunes des pays les plus touchés par la récession (Irlande, Grèce, Espagne ou Portugal) a fortement augmenté entre

2008 et 2011. Si la Commission européenne incite à la mobilité, les migrations économiques s'avèrent douloureuses pour les jeunes et constituent un pis-aller. C'est aussi, de fait, une sortie des statistiques du chômage... Plus grave encore une partie des jeunes quitte le marché du travail, ou n'y entre pas, cédant au découragement, voire se réfugie dans le système éducatif. Cette partie des jeunes classée dans « l'inactivité » masque une hausse du chômage encore plus forte.

Les jeunes ont le sentiment d'être laissés-pour-compte ou stigmatisés. C'est sans doute aussi une des explications sur la démobilité professionnelle et le renoncement à toute forme d'action individuelle ou collective. Mais on les a aussi vus dans les mouvements d'opposition aux politiques d'austérité les plus dures (Grèce, Espagne...), même dans les quartiers les plus défavorisés (Royaume-Uni en mai 2011). Ce n'est de toute façon pas en faisant une politique d'austérité que l'on améliorera la situation et c'est ce que portent ces mouvements.



RÉFORMES SUR LA FORMATION ET PROBLÈMES D'INSERTION

« Déclarer la chasse aux décrocheurs et mettre le paquet sur l'alternance », déclare N. Sarkozy en Septembre 2009. Loin de prévenir le décrochage scolaire, il a mis en place, durant son quinquennat, une politique qui a fragilisé l'école : baisse du taux de scolarisation, augmentation du nombre de décrocheurs, casse de l'enseignement professionnel public et relance de l'apprentissage à 14 ans avec la fin du collège unique.

Les réformes des lycées, ainsi que la loi du 24 novembre 2009 sur la formation professionnelle ont pour objectif de pousser une partie des jeunes vers l'apprentissage notamment pour alimenter les secteurs en tensions (Hôtellerie-Restauration, BTP, ...). Le gouvernement peut ainsi supprimer plusieurs dizaines de milliers de professeurs en abandonnant tout projet éducatif pour une partie des jeunes. Ces jeunes issus des milieux les plus populaires, ceux dont les parents sont les premiers touchés par la crise, c'est bien à eux qu'est destiné ce projet politique : un minimum de formation professionnelle pour un maximum de précarité.

Quand le gouvernement tentait de justifier sa réforme de la voie professionnelle, pour obtenir l'accord de quelques fédérations de parents et syndicats d'enseignants, il prétendait que le Bac Pro 3 ans limiterait les abandons d'études et les sorties sans diplôme ni qualification. Cet objectif est loin d'être atteint. Au contraire, le

décrochage a plutôt tendance à augmenter !

À vouloir diriger à marche forcée vers un Bac Pro raccourci, des élèves qui sortent du collège en situation d'échec scolaire, on finit en réalité par les guider droit dans le mur. Et ce n'est pas la certification intermédiaire BEP/CAP qui règle

le problème. Tous les élèves ne l'obtiennent pas, faute de temps d'assimilation et de pratique suffisante.

Dès le départ, le SNUEP-FSU avait alerté sur ce danger. La réalité vécue aujourd'hui par les élèves de LP et SEP nous donne encore une fois raison. Quand enfin un gouvernement écouterait-il les propositions du SNUEP-FSU ?



APPRENTISSAGE :

ENCORE UNE ATTAQUE DU CANDIDAT SARKOZY

La dernière idée en date du président-candidat : « rendre obligatoire l'année de terminale CAP et Bac Pro en apprentissage pour tous les élèves des lycées professionnels ».

Cette annonce ne précise ni comment, ni par qui, professionnel et/ou enseignant, seront réalisées les épreuves de CCF. Comment sera partagé le référentiel ? Beaucoup d'incertitudes pour une « réforme » qui achèverait le démantèlement de l'enseignement professionnel public.

Il y aurait deux gagnants si cette réforme voyait le jour :

- le gouvernement pourrait à nouveau supprimer massivement des postes en LP et SEP et diminuer d'un tiers les effectifs de PLP.
- les entreprises pourraient bénéficier d'une main d'œuvre

ayant déjà deux ans de formation rémunérée à 25 % du SMIC (341,25 €).

Le grand perdant serait le lycéen professionnel qui devra trouver un contrat d'apprentissage afin de finir sa formation. Sans entreprise d'accueil, serait-il alors obligé d'arrêter sa formation ?

Les diplômes nationaux subiraient une nouvelle attaque. Déjà fragilisés par la quasi généralisation du CCF, on se dirigerait vers des diplômes « entreprise ».

Le SNUEP-FSU dénonce ce nouveau projet dont l'un des objectifs est d'augmenter la rentabilité à court terme des entreprises au détriment de la qualité de la formation des jeunes qui choisissent la voie professionnelle.



Néolibéralisme à l'école ?

Livret de compétences pour tous et toutes !

En substituant aux diplômes une simple liste de capacités-aptitudes, le gouvernement évacue peu à peu les savoirs et savoir-faire au profit des compétences. L'employabilité des élèves est évaluée le long de leur scolarité puis de leur vie active avec le livret de compétences.

La généralisation du Bac Pro 3 ans et la refonte des référentiels qui l'accompagne ont établi l'idée que les compétences seules permettraient d'évaluer les élèves. Le socle commun tirant déjà les élèves vers le bas, le livret de compétences achève le travail en fixant comme seuls objectifs à l'élève d'être employable et adaptable

en fonction des besoins des employeurs.

Le rapport Joyandet illustre bien la volonté de casser les diplômes nationaux en proposant de « valoriser les acquis de l'expérience, d'instituer une vraie reconnaissance des compétences par validation par l'État et ainsi de désacraliser le diplôme ».

Le SNUEP-FSU conteste l'application de ces idées et considère que la scolarité doit être sanctionnée par des diplômes nationaux en liaison avec la grille salariale.

5 PRIORITÉS POLITIQUES ET 20 PROPOSITIONS POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE



Dans ce cadre, le SNUEP-FSU entend formuler 5 priorités politiques déclinées en 20 propositions concernant autant les élèves que les personnels de l'enseignement professionnel public :

①- Diminuer les sorties sans qualification

- Répondre à toutes les exigences d'orientation des élèves en augmentant le nombre et la diversité des sections professionnelles sur tout le territoire afin que chacun-e, quelque soit son lieu d'habitation, choisisse sans contrainte la filière de son choix
- Rétablir les formations BEP en deux ans pour permettre à un maximum d'élèves d'atteindre une 1^{ère} qualification.
- Proposer une politique volontariste de lutte contre l'exclusion scolaire notamment en allégeant les effectifs des classes, en proposant des modules de remise à niveau.
- Proposer des parcours réellement adaptés, en LP pour les élèves en grandes difficultés et leur permettre d'atteindre au moins un niveau V de qualification.

②- Augmenter le niveau de qualification des jeunes

- Permettre à tous les élèves qui le désirent, et qui ont acquis un diplôme de niveau V (BEP ou CAP), de poursuivre leurs études notamment en Bac Pro.
- Augmenter les possibilités de poursuites d'études après un CAP.

Depuis des années, les dirigeants politiques annoncent leur détermination à revaloriser la voie professionnelle pour en faire une voie de réussite pour tout-es, une voie d'équité, l'un d'eux allant même jusqu'à vanter l'« *intelligence de la main* ». Or, depuis tout ce temps, ces supposées bonnes intentions se traduisent, dans les faits, par une casse organisée et méthodique de l'enseignement professionnel public et laïque sous statut scolaire ; casse pour les élèves que les multiples réformes relèguent vers l'apprentissage et l'exclusion ; casse pour les personnels qui voient se multiplier les tâches administratives annexes au détriment de leur enseignement et de leur pédagogie.

Il est temps que cesse ce carnage et que les dirigeants politiques actent ce qu'ils prétendent en garantissant réellement à tout-es les élèves de LP un enseignement de qualité et des diplômés reconnus.

- Améliorer les poursuites d'études dans le supérieur en y développant notamment le nombre de BTS et de licences professionnelles.

- Développer de véritables passerelles permettant aux jeunes de changer de projet professionnel au cours de leurs études

③- Améliorer les conditions d'accueil et d'études des lycéens et lycéennes professionnels

- Mise en place d'une allocation d'études pour les lycéen-nes professionnels
- Développement et amélioration des lieux d'études et de vie (internats, foyers socio-éducatifs,...)
- Rétablissement des seuils de dédoublement pour développer les travaux à effectifs réduits et des maxima par classe.
- Donner un réel projet culturel au lycée professionnel.

④- Développer des contenus d'enseignement ambitieux

- Repenser les contenus d'enseignement en offrant un enseignement général et professionnel encore plus ambitieux, tout en limitant l'autonomie horaire des établissements pour garantir une réelle équité territoriale.
- Proposer un enseignement de philosophie à tout-es les élèves pour tendre vers une culture commune à toutes les voies de formation.
- Restaurer les examens pour l'ob-

tention des diplômes de la voie professionnelle en abrogeant tous les CCF et en recourant à des examens terminaux ponctuels, anonymes et nationaux, seuls garants d'équité sur tout le territoire.

- Diminuer et encadrer réellement les périodes de formation en entreprise : pour que nos élèves ne soient ni une charge pour les entreprises qui les accueillent ni une main d'œuvre gratuite et corvéable. C'est à l'école que l'on apprend, la vocation de l'entreprise reste avant tout de produire.

⑤- Réformer la formation des professeur-es de lycée professionnel

- Augmenter le niveau de qualification de l'ensemble des PLP par la mise en place d'une réelle réforme de la formation initiale au métier d'enseignant-e.
- Permettre une entrée progressive dans le métier par la réintroduction d'une authentique formation alternant théorie et pratique d'au moins un an post-concours pour les professeur-es stagiaires.
- Développer le prérecrutement des PLP afin de démocratiser l'accès à ce métier et alimenter les viviers des candidat-es aux concours.
- Mettre en place un véritable droit à la formation tout au long de la carrière des enseignant-es en développant une offre de formation continue disciplinaire et pédagogique de qualité et adaptée à leurs attentes.

POURQUOI DEVONS-NOUS COMBATTRE L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES DANS NOS ÉCOLES ?

Les réformes éducatives européennes mises en place ces dernières années ont imposé une approche par compétences dans tous les enseignements de la maternelle à l'université. La commission européenne se félicite de l'omniprésence de ce concept dans les textes quand dans le même temps les enseignants européens réprouvent cette démarche supposée éducative et tentent de la combattre.

Le concept de « compétence » ou de « savoir-faire », les méthodes prétendues pédagogiques et les outils (livret de compétences, etc...) qui l'accompagnent sont très critiqués en France comme ailleurs.

D'une part, ils sont imposés aux enseignant-es dans la construction des programmes et des contenus, au détriment des connaissances et des savoirs ; d'autre part, les procédures figées, routinières dans leur mise en œuvre, le caractère vague et répétitif des évaluations, entraînent une surcharge de travail, pour les enseignant-es, très éloignée des activités pédagogiques pour lesquelles ils/elles avaient choisi cet emploi. Dans les pays (Belgique, Pays-Bas, Suisse) où cette approche est effective depuis plus d'une dizaine d'années, on observe un appauvrissement des enseignements et un accroissement des inégalités entre élèves.

Les fondements de cette démarche ne sont pas issus des recherches en sciences de l'éducation, ni de pratiques pédagogiques nouvelles, ni de psychologie cognitive. En réalité, ils sont le fait des politiques européennes libérales qui appliquent avec zèle les injonctions des grands dirigeants économiques. Dans ce cadre, l'approche par compétences est un outil essentiel à cette mise en œuvre idéologique.

En effet, le capitalisme et son corollaire la crise économique mondiale impliquent une grande instabilité du marché du travail ; il est aujourd'hui



quasiment impossible de savoir quels métiers seront sources d'emplois demain. Il est aussi impossible de prétendre connaître quelles connaissances générales, techniques et/ou professionnelles auront besoin les travailleuses et les travailleurs de demain. En revanche, se conformer à ce marché du travail « instable » nécessite que les élèves devront savoir accomplir des tâches variées et qu'ils/elles soient adaptables et polyvalent-es ; ils/elles devront maîtriser des compétences nombreuses et diverses pour répondre à ce besoin de flexibilité des entreprises. De surcroît, l'économie capitaliste implique une réelle polarisation du marché du travail avec, d'une part, un besoin croissant d'emplois à haut niveau de connaissances ; et d'autre part, un besoin grandissant aussi d'emplois d'exécution.

Sur ce sujet, l'OCDE est claire : tous les élèves ne peuvent accéder aux emplois nécessitant des connaissances de haut niveau donc l'école et ses programmes ne peuvent être conçus comme si toutes et tous allaient y parvenir.

La généralisation de l'approche par compétences, outil indispensable des politiques éducatives libérales, transforme donc progressivement l'école en une sorte de « gare » de tri social qui oriente les élèves, non plus en fonction de leurs souhaits mais en fonction des besoins des entreprises et de l'évolution du marché du travail.

En effet, cet outil permet de rapprocher encore plus l'école de l'entreprise, de la mettre presque entièrement au service des besoins du marché du travail. Ainsi l'école doit se réduire à offrir un minimum commun : parler et écrire la langue maternelle, faire des bilans comptables, exprimer quelques mots en anglais (langue du commerce international), maîtriser un tant soit peu les TICE, converser avec des client-es, avoir le sens du travail d'équipe et l'esprit d'initiative... ainsi les élèves « non capables », au sens de l'OCDE, deviendront des exécutant-es polyvalent-es. Pour les autres, les futur-es dirigeant-es du monde économique et politique, on conservera une partie de l'enseignement des « humanités », cependant, ils/elles iront en chercher les approfondissements en dehors de l'école.

En réduisant l'enseignement à l'acquisition de quelques dizaines de compétences de base, les gouvernants européens procèdent à une transformation radicale de l'école. Ils l'installent officiellement au service des entreprises et du système capitaliste actuel dont la faillite, bien qu'imprévisible, est pourtant manifeste.

C'est pour cela que le SNUEP-FSU combat cette idéologie néfaste pour les élèves et la société et revendique une autre politique après les élections.

► Sigrid Gérardin

Carrières et Métiers

CHS-CT : ON AVANCE TROP LENTEMENT

Le SNUEP-FSU souhaite que la nouvelle réglementation apporte de réels progrès pour la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Néanmoins, ne soyons pas dupes, il faut déjà noter :

- la contradiction entre les efforts affichés en termes d'amélioration de la santé au travail et l'allongement des carrières, imposé au détriment de la santé des salarié-es

- la contradiction entre les objectifs annoncés - cf. le pacte de carrière où il est indiqué que « *la prise en compte du bien-être au travail est renforcé* » - et les suppressions d'emplois qui détériorent les conditions de travail, aggravent le stress et multiplient les risques professionnels, TMS⁽¹⁾ ou psychosociaux.

La transformation des CHS en CHSCT ne peut être un simple changement de sigle mais doit se traduire par une nouvelle donne dans la prise en charge de la santé et la sécurité au travail.

Elle dépendra du ministère mais aussi de comment chaque rectorat mettra en application le nouveau texte. Cela dépendra aussi des moyens accordés pour assurer le fonctionnement de chaque comité et des moyens attribués pour que chaque membre puisse travailler efficacement.

Le SNUEP-FSU exige que soit respecté le nombre de réunions des CHSCT, afin que l'ensemble des informations soient transmises aux représentant-es des personnels, afin que les CHSCT puissent être régulièrement consultés sur tout sujet qui pourrait porter atteinte à la santé et la sécurité des personnels.

Le SNUEP-FSU exige que des moyens soient donnés aux représentant-es du personnel et notamment aux secrétaires des CHSCT pour assurer leurs missions.

La médecine de prévention est en grande difficulté, et malgré les annonces, le recrutement des médecins reste très insuffisant⁽²⁾.

La visite quinquennale n'est donc pas respectée. Et, fréquemment, les avis des médecins de prévention ne sont pas suivis d'effets. Le SNUEP-FSU appelle les collègues à réclamer la visite médicale auprès du médecin de prévention auquel il a droit.

Les conditions de travail des personnels de l'enseignement professionnel sont de loin, les plus difficiles. Les CHSCT ont un pouvoir d'enquête, d'études et de proposition. À vous de prévenir les délégué-es de la FSU et du SNUEP, membres des CHSCT, pour faire avancer votre dossier, faire améliorer les conditions de travail.

À nous de faire vivre ces nouveaux CHSCT, tant il est vrai qu'il reste énormément à faire pour prévenir les risques et améliorer réellement la santé des personnels.

► Bernard Berger

⁽¹⁾ Troubles musculo-squelettiques

⁽²⁾ Cf. L'état des lieux diffusé dans le Snuep infos n° 181

La proposition de loi Gasperrin vise à modifier le Code de l'Éducation pour certaines dispositions concernant la formation des Maîtres

Avec l'intégration des IUFM à l'université, J. Gasperrin s'acharne en fait à gommer toute référence aux IUFM et désigne l'université comme seul établissement de formation des enseignant-es. Le SNUEP-FSU craint que les PLP n'aient plus de formation dans les spécialités qui ne s'adossent pas à des UFR, à cause des bi ou multivalence, ou qui ne possèdent pas de master.

Écrire que « *la formation est notamment assurée par les universités* », laisse la possibilité de confier cette mission à des officines privées voire à la région dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation.

J. Gasperrin veut passer outre les recommandations du Conseil d'État en abandonnant la notion de cahier

des charges pour un « référentiel ». L'abandon de l'alternance formation pratique/formation théorique revient à nier qu'« *enseigner est un métier qui s'apprend* ».

Le SNUEP-FSU condamne le retrait de la mission de formation continue des PLP aux IUFM. La confier aux rectorats la réduira à sa plus simple expression, tant les plans académiques de formation sont devenus squelettiques.

Le SNUEP-FSU considère que formation commune et formation spécifique doivent coexister. Les multiples parcours des PLP, les diverses fonctions qu'ils devront remplir nécessitent une formation spécifique, que seuls les IUFM peuvent leur garantir. Cette proposition de loi menace les



IUFM en les vidant de leurs missions. Pour le SNUEP-FSU c'est à échéance une disparition de la formation des PLP !

► Didier Godefroy

PLAN DE TITULARISATION DES PRÉCAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUELQUES ÉLU-ES ET BEAUCOUP D'OUBLIÉS

Le projet de loi qui vient d'être adopté par le Parlement va laisser sur le carreau un grand nombre de non-titulaires. On est loin des promesses de Sarkozy « prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels ». Sur 25 000 non-titulaires seuls 8 600 répondraient aux critères. Seul 1/3 pourrait donc accéder aux concours à cause des conditions

ultra sélectives mises en place. Que penser d'une loi qui ne donne aucun chiffre et qui n'a aucun objectif ? Le seul élément chiffrable que nous donne le ministère de l'Éducation nationale est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et la suppression de 16 000 postes à la rentrée 2012. Depuis 5 ans le gouvernement supprime

massivement des postes et développe la précarité dans l'Éducation nationale. Comment croire que ce plan résoudra le problème de précarité et répondra aux attentes des collègues ?

Le SNUEP-FSU dénonce la manipulation politique d'un président en campagne à la veille d'une échéance électorale.

Le dispositif de titularisation est prévu pour 4 ans.

Voici les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à ce dispositif en fonction de la situation de l'agent.

Situation	Les conditions indispensables pour se présenter au concours	Les positions du SNUEP-FSU
L'agent en CDI doit répondre à ces 2 conditions	<ul style="list-style-type: none"> Avoir été en poste à un moment donné entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 et avoir exercé au moins à 70 %. Être en poste et exercer pour une quotité au moins égale à 70 % d'un temps complet à la date de publication de la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> Le SNUEP et la FSU sont parvenus à faire élargir cette période à tout le premier trimestre 2011. Avoir été en poste un seul jour suffit donc pendant cette période ! Initialement, le projet gouvernemental voulait imposer d'être en poste le 31 mars 2011. Ce qui aurait eu pour conséquence d'écarter encore plus de collègues que maintenant. Le SNUEP-FSU dénonce ce critère discriminant qui exclut tous les collègues qui ont fait le choix d'exercer à temps partiel.
L'agent en CDD doit répondre à ces 3 conditions	<ul style="list-style-type: none"> Justifier d'au moins 4 ans de services en équivalent temps plein (EDT) lors des 6 dernières années. Les périodes de services d'au moins 50 % d'un temps complet (soit 9 heures) comptent pour un temps complet. Pour celles inférieures à 50 % d'un temps complet, on ne retient que 3/4 de la période. Justifier d'au moins 2 ans de services avant le 31 mars 2011. Avoir été en poste à un moment donné entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 et avoir exercé au moins à 70 %. 	<ul style="list-style-type: none"> Le SNUEP et la FSU dénoncent cette ancienneté requise qui prive des milliers de collègues de se présenter aux concours même si à l'issue du plan ils totalisent les 4 années demandées. Le SNUEP-FSU porte avant tout la revendication d'un plan de titularisation rapide qui n'écarte personne et exige l'arrêt immédiat du recours à des personnels non-titulaires. Le SNUEP-FSU revendique la mise en place de concours adaptés pour tous les non-titulaires ayant plus de 3 ans de service

Les vacances comptent-elles ?

Au départ, le gouvernement voulait écarter les services en tant que vacataires, ce qui aurait pu empêcher de nombreux collègues de se présenter.

Le SNUEP-FSU et la FSU ont vigoureusement dénoncé cette mise à l'écart alors que les vacances ont proliféré au ministère de l'Éducation depuis plusieurs années. À ce jour le gouvernement n'a apporté aucune réponse à nos demandes.

Et le reclassement ?

Contrairement au concours interne qui permet de prendre en compte une partie de l'ancienneté de service en tant qu'agent non-titulaire, aucun reclassement n'est évoqué dans ce plan de titularisation.

Les nouvelles règles pour l'accès au CDI

Ceux et celles qui ne bénéficieront pas de la mesure ponctuelle de « CDIsation » tomberont sous le coup des nouvelles règles. Désormais, toute interruption ne dépassant pas 4 mois entre deux contrats n'entraînera pas de retour à zéro du compteur. C'est un acquis qui est le résultat de batailles juridiques menées par la FSU.

Cependant, nous contestons que les périodes de vacances hors contrat soient incluses dans ces 4 mois. Le SNUEP-FSU continue d'intervenir pour demander la suppression de la notion d'interruption entre 2 contrats.

► Quand aura lieu la première session ? Plus les retards s'accumulent dans le vote de la loi, plus les possibilités de connaître une première session dès juin 2012 s'amenuisent. Le ministère parle de

Âge de l'agent à la date de publication de la loi	Les conditions	La position du SNUEP-FSU
Moins de 55 ans	Totaliser 6 années d'exercice au cours des 8 dernières années sans interruption supérieure à 4 mois.	Le SNUEP-FSU considère que les besoins pérennes et les moyens de remplacement doivent être assurés par des personnels titulaires.
Plus de 55 ans	Totaliser 3 années au cours des 4 dernières années.	Le SNUEP-FSU dénonce le CDI qui contrairement à ce que pense de nombreux collègues n'apporte pas le statut de fonctionnaire et maintient les personnels dans la précarité sans aucune règle nationale.

premières titularisations en 2013 alors que des collègues traînent derrière eux des années de précarité de plus en plus lourdes. Ce gouvernement a-t-il vraiment la volonté de s'en prendre à la précarité autant qu'il le prétend ?

Le SNUEP et la FSU réclament que les premières titularisations interviennent dès juin 2012.

► Quelles modalités ?

Le ministère prévoit pour l'instant uniquement un concours réservé, c'est

inacceptable car cela entraîne une sélection qui peut conduire à la mise à l'écart de nombreux collègues qui pourtant apportent satisfaction depuis des années.

Le SNES, le SNEP, le SNUEP-FSU réclament la mise en place de tous les modes de concours afin de permettre à tou-tes d'être titularisé-es.

► secteur.corpo@snupef.com

Mouvement social à la Réunion Vie chère, chômage, émeutes...

Au 1^{er} février 2012, le prix des carburants explose à la Réunion.

À l'appel des syndicats des transporteurs, des barrages sont érigés dès le 9 février. La préfecture organise plusieurs tables rondes avec les syndicats des transporteurs et les collectivités locales. Les discussions portent sur le prix des carburants et aussi sur le coût de la vie à la Réunion.

Parallèlement, le préfet envoie les gendarmes et sanctionne par de lourdes amendes les transporteurs ayant établi des barrages.

Les tensions engendrées servent de prétextes à certains pour descendre dans la rue et mettre à sac plusieurs quartiers difficiles de l'île. Une semaine durant, alors que dans la journée, tout paraît calme, le soir venu les cocktails Molotov et les barrages de feux répondent aux bombes lacry-

mogènes. Les magasins sont pillés et les pilleurs extrêmement jeunes.

Ces émeutes n'étaient-elles pas prévisibles ? Alors que des événements similaires s'étaient déjà produits par le passé, les promesses de rétablir le dialogue social et de donner un espoir aux jeunes paraissent bien loin. Le taux de chômage continue de grimper et les possibilités de formation et d'insertion s'amenuisent. Dans certaines communes touchées par les émeutes (le Port, Saint-Louis), le taux de chômage atteint 43 %. Chez les jeunes de 15 à 24 ans les chiffres du chômage atteignent les 55,3 % en 2010. Le taux d'activité réunionnais reste inférieur de 10 points à celui de la France métropolitaine.

Le fossé existant entre le discours politique qui prône la mobilité et la formation et la réalité des mesures mises en place conduit à un ras-le-

bol généralisé. Alors qu'à la Réunion, le LP est vu par tout le monde (y compris élèves et familles) comme une véritable voie d'insertion, l'État et la région continuent d'appauvrir le panel des formations proposées. L'accent est mis sur l'apprentissage à grand renfort de campagnes publicitaires. Or la capacité d'accueil des entreprises est déjà saturée. Les jeunes cherchant une place en apprentissage se retrouvent très vite mis à l'écart faute d'entreprise d'accueil. Et c'est la spirale qui conduit aux événements qui ont secoué la Réunion durant ce mois de février.

À quand la prochaine augmentation du prix des carburants ? À quand les prochaines émeutes ? À quand l'arrêt de la paupérisation de la population réunionnaise ?

► **Le SNUEP Réunion**
Charles Lopin, Cendrine Peignon

Aix-Marseille

SNUEP-FSU, Bourse du travail
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille Cedex 3

Amiens

Frédéric ALLEGRE
snupep.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas,
51100 Reims

Besançon

Mathieu LARDIER
snupepbesancon@gmail.com
Tél. : 03 81 81 87 95 - 06 59 99 10 87

Bordeaux

Nasr LAKHSASSI
nlakhsassi@yahoo.fr
snupepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91
05 58 93 39 37
SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert,
33800 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snupepcaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^e étage, 10 rue Tancredi,
50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@voila.fr
Tél. : 04 70 44 63 74
06 85 51 46 79
17 rue de Dijon,
03340 Montbeugny
Ugo TREVISIOL
Tél. : 06 25 07 66 83
snupep.clermont@gmail.com

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGLI
marie.foata@wanadoo.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli,
Immeuble Beaulieu,
av. Kennedy,
20090 Ajaccio

Créteil

Axel BENOIST - Nicolas DUVEAU
snupep.creteil@orange.fr
Tél. : 01 43 77 02 41 - 06 70 77 34 48
06 86 93 98 75
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives,
94000 Créteil

Dijon

Sandrine BERNARD
Philippe DUCHATEL
snupepdijon@aol.fr
Tél. : 03 80 50 16 93
14 rue de la Chapelle,
21200 Chevigny en Vallière

Grenoble

Hervé CROUZET
Tél. : 04 75 34 78 54
herve.crouzet@wanadoo.fr
Huynh Lan TRAN
Tél. 04 76 46 14 52
snupep.grenoble@yahoo.fr
Snupep-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe,
38030 Grenoble Cedex 02
snupepacadrenoble@orange.fr
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Alice RONCART
Valérie FRANCIUS-FIGUERES
snupep.guadeloupe@yahoo.fr
Tél. : 05 90 90 10 21
SNUEP-FSU, 2 Res. Les Alpinias
Morne Caruel,
97139 Les Abymes

Guyane

Ludovic MOREAU
Snupepfsu973@yahoo.fr
Tél. : 05 94 32 98 81 - 06 94 40 73 59
Résidence bois chaudat 4,
97310 Kourou

La Réunion

Charles LOPIN
snupepreunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable, Apt 7,
88 chemin Bancoul,
97490 Ste Clotilde

Lille

Olivier DEMESTEERE
snupep.lille@aposte.net
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snupep.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy,
19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT - Bruno SEGARD
lyon@snupep.com
Tél. : 04 78 53 28 60 -
Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail,
salle 44, place Guichard,
69003 Lyon

Martinique

SNUEP-FSU,
Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses,
97200 Fort de France

Mayotte

Salomon MEZEPO
menaibuc@wanadoo.fr
Tél. : 06 39 19 96 00
40 Résidence RAVANELA
Lot Val fleuri,
97690 Koungou

Montpellier

Emmanuel CANÉRI
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue,
34090 Montpellier
Tél. : 06 45 35 72 05
04 67 54 10 70
languedocroussillon@snupep.com

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 09 54 42 63 73 - 06 66 77 88 40
Immeuble Quartz,
7 allée René Lalique Apt 6,
54270 Essey les Nancy

Nantes

Serge BERTRAND,
nantes@snupep.com
Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats,
8 place de la Gare de l'État
case postale 8,
44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
andree.ruggiero@orange.fr
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet,
83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Jean-Etienne DERRIEN
Tél. : 00 687 80 41 17

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI
Charles LAVANANT
snupep.orleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buyser,
45250 Briare

Paris

Michael FAGHEL - Hervé SCALCO
snupepfsu75@gmail.com
Tél. : 06 89 11 52 06
12 rue Cabanis,
75014 Paris

Poitiers

snupepnat@snupep.com
Tél. : 01 45 65 02 56
12 rue Cabanis,
75014 Paris

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701, 98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLE
regis-devalle@snupep.com
Tél. : 06 12 68 26 60 - 06 32 06 55 61
18 rue de Vitry,
51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Annie SEVENO
seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34
06 16 84 41 24
131 rue Belle Epine, 3
5510 Cesson-Sévigné

Rouen

Bernard BERGER
b.bergersnupep@gmail.com
Tél. : 06 20 61 84 80
Jérôme DUBOIS
jdsnupep@free.fr
Tél. : 06 19 92 75 91
SNUEP-FSU, 4 rue Louis Poterat,
76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
strasbourg@snupep.com
Tél. : 03 88 22 64 37 - 06 85 65 29 26
7 pl Vieux Marché aux Vins
67000 Strasbourg

Toulouse

Didier CILIBERTI
dciliberti@free.fr
Tél. : 06 26 19 64 91
FSU 31 - SNUEP-FSU, 52 rue Jacques
Babinet 31100 Toulouse

Versailles

Valérie BOUVERI
versailles@snupep.com
Tél. : 07 60 18 78 78
Fax : 09 56 09 63 93
noelle-villers@orange.fr
12 rue Cabanis,
75014 Paris

Bulletin d'adhésion



ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2011-2012

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2012

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre correspondant académique ou à SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-e-s.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail :

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL) **66% de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100% si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE								
Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3 ^e échelon : 108 €								
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €								
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement								
Éch.	Métropole		La Réunion		N ^o Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		129		174		20 763		138
2		147		198		23 628		156
3	108	156	144	210	17 184	25 059	117	168
4	114	168	153	228	18 258	27 207	123	180
5	120	180	162	243	19 332	28 998	129	192
6	123	192	165	258	19 689	30 786	132	204
7	129	204	174	276	20 763	32 934	138	219
8	138		186		22 194		147	
9	150		201		23 985		162	
10	159		216		25 776		171	
11	174		234		27 924		186	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉS DE LA RÉUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888		

ACADÉMIE (au 01/09/2011) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/11 : _____ Depuis le : ____/____/____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques :

n°

n°

n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

Chèque -s : 1 2 ou 3

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Date : ____/____/____

Signature : _____



Enseignants, vous menez un projet d'éducation routière ?

> PARTICIPEZ
AU CONCOURS

Les CLÉS 2012 DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE



Téléchargez dès maintenant
votre dossier de participation
sur www.les-cles.fr

Vous avez réalisé un projet d'éducation routière avec vos élèves. Alors participez aux Clés 2012 de l'Éducation Routière ! Cinq lots d'une valeur de 1500 € destinés à développer de nouvelles actions dans votre établissement, ainsi que des supports pédagogiques, seront attribués aux meilleurs projets.

Organisé par l'association Prévention Routière, avec le soutien d'Assureurs Prévention, ce concours a pour ambition de mettre en valeur et de faire connaître les initiatives d'éducation routière menées dans les écoles, les collèges et les lycées.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS : 25 mai 2012

ANNONCE DES RÉSULTATS :
19 septembre 2012

LES CATÉGORIES :

- École (cycles 1&2)
- École (cycle 3)
- Collège
- Lycée
- IME ou établissement spécialisé